



Refus de visa conjoint de francais

Par **tarek112**, le **18/04/2016 à 15:03**

bonjour je suis tunisien de 32 ans je suis entré en france avec un visa touristique en 2003 la meme année je me suis marier en france j ai eu une visa d un ans vie priver vie familiale apres un ans et apres 2 récépissé de 3 mois on ma refuser le renevelment car il ya plus de communauté de vie avec mon ex en ma donné une reconduite au frontière je ne savait plus quoi faire j était perdu j ai pris le mauvais chemin que je regrete j ai été condamné une premier fois pour recel de vol rnuusage et transportation de stupéfiant condamnation de 8 mois dans 5 moi avec sursis en 2007 j etait condamnés presque pour des fait similaires mon sursis a été révoquer condamnée en recidive a 4 ans dans 3 avec sursis mise a l epreuve sorti en 2009 je suis rentré au bled un moi après avec mes propre moyen a l aéroport en ma fait singer encore une reconduite a la frontière j'étais voir le juge d'application de peine une seule foi a ma sorti j meme pas prévenu le juge que je rentre en tunisie mais comme a ma sorti de prison j'étais logé chez un ami cette ami la a été voir le juge le jour même de mon départ il lui a informer que j ai quitter la france le juge lui a fait signer un papier j ai aucune idée sur se papier en 2011 en tunisie j ai fait mon divorce de mon 1er mariage que j ai singer en france est en 2015 je me suis remariée avec une franco tunisienne en a fait la transcription de mariage a nantes sans ccm en a eu notre livres de famille cette semaine et je compte déposer mon dossier de demande de visa de conjoint bientôt je sais que mon visa sera refuser au moin pour mon casier judiciaire je me demande si il ya des démarche a faire avant ou apres le depot de demande de visa long séjours de conjoint de francais.merci